



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 18 juin 2025

Le rapport d'observations définitives concernant la qualité de l'accueil des élèves dans les écoles primaires publiques, organisées en regroupement pédagogique intercommunal (RPI), des communes d'Anglards-de-Saint-Flour et de Vabre, pour les exercices 2020 et suivants, a été mis en ligne sur le site de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes. Ce rapport s'inscrit dans le cadre d'une enquête régionale sur la qualité de l'accueil des élèves dans les écoles primaires publiques.

En effet, si l'éducation nationale est responsable des équipes pédagogiques qu'elle recrute et forme, ainsi que des personnels accompagnant les élèves en situation de handicap, la commune, quant à elle, assure l'entretien des bâtiments scolaires et la restauration. Elle est également responsable des personnels municipaux, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et de ceux chargés des activités périscolaires.

[Consulter le rapport](#)

Situées dans l'est du département du Cantal, les communes d'Anglards-de-Saint-Flour et de Vabre comptent chacune moins de 500 habitants, elles appartiennent à la catégorie des communes rurales à habitat très dispersé. La population y est vieillissante, sans cependant connaître de déprise démographique comme observé au niveau du département. Chacune des communes est dotée d'une école à une classe unique, comptant 18 élèves à la rentrée scolaire 2023. Non limitrophes, elles sont distantes de dix kilomètres.

Le regroupement pédagogique intercommunal a été constitué en 2001 dans l'objectif de conserver un accueil dans chaque commune, en mutualisant les effectifs scolaires : ainsi Anglards-de-Saint-Flour accueille les élèves des cours élémentaires et moyens et Vabres la maternelle ainsi que le cours préparatoire. Chaque commune a conservé la compétence relative au fonctionnement de son école, et la charge afférente, sans considération du nombre d'élèves résidant dans l'autre commune.

Le regroupement a fait récemment l'objet d'une évaluation par les services de l'Éducation nationale, évaluation qui a conclu de façon très positive sur son fonctionnement avec des effectifs demeurés stables sur les cinq dernières années.

Les deux communes ont mis en place un accueil périscolaire gratuit, il est organisé sur des amplitudes horaires étendues, en sorte de faciliter la vie familiale. Les collectivités proposent également des temps d'activités périscolaires, à raison d'une heure par semaine. Chacune assure la gestion directe de son service de restauration scolaire qui est fréquenté par 92 % des élèves (sur l'année scolaire 2022-2023) sans doute à raison des tarifs accessibles pratiqués. Les bâtiments et les locaux scolaires abritant les écoles sont bien entretenus, faisant régulièrement l'objet de travaux.

L'effort consenti par chacune des communes, pour assurer l'accueil des élèves, est estimé sur les trois dernières années, à quelque 1 583 € l'an en moyenne à Anglards-de-Saint-Flour et 2 665 € à Vabres (dépenses totales ramenées au nombre d'élève charges de personnel comprises). L'effort supporté par la commune de Vabres se révèle ainsi sensiblement plus soutenu par l'effet direct de la répartition pédagogique, cohérente, retenue entre les deux écoles. De fait, l'accueil des élèves en classes de maternelles est plus coûteux en raison de la nécessaire présence d'agents spécialisés ou d'aides maternelles.

**CONTACTS PRESSE :**

Jean-Marc Daniele, tél. : 04 27 01 24 50

Magistrat chargé de la communication et des relations avec les médias

[jean-marc.daniele@crtc.ccomptes.fr](mailto:jean-marc.daniele@crtc.ccomptes.fr)

Céline Lazzaroni, tél. : 04 72 60 12 51

Service de la documentation et de la communication

[celine.lazzaroni@crtc.ccomptes.fr](mailto:celine.lazzaroni@crtc.ccomptes.fr)

[@crc\\_ara](https://twitter.com/crc_ara)